



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1070

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'action 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

**Séance publique du 2 novembre 2009****Délibération n° 2009-1070**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'action 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Contexte général*

Favoriser la création d'entreprise constitue un levier d'intervention significatif en matière de renouvellement du tissu économique local, de développement de l'emploi et d'affirmation du dynamisme de l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat, politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises. La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Aujourd'hui, pour faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, et sur la base des acquis obtenus depuis 2004, l'objectif principal est de maintenir et de développer sur l'ensemble de l'agglomération une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour répondre à cet objectif et donc aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs de l'agglomération intervenant en matière de création d'entreprise s'engagent par un travail important de professionnalisation et de mise en réseau pour consolider et garantir une offre de service de qualité et de proximité, pour assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées (suivi post création), et pour accentuer le développement international de Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat porteur de rayonnement et de retombées économiques.

Grâce notamment à l'action d'associations intervenant spécifiquement auprès du public féminin, le pourcentage de femmes créatrices d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise est important : il s'élève à 35 % contre environ 26 % aux niveaux national et régional.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF), membre de Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat.

*Présentation de l'activité du CIDFF*

Le CIDFF est un centre de ressources et de formation pour le public féminin. Son action va de la sensibilisation jusqu'à l'accueil et l'accompagnement des porteuses de projets dans leur démarche. En fonction de l'état d'avancement de son projet, la personne accueillie est orientée vers un module collectif "Comment passer de l'idée au projet ?" ou vers un entretien individuel. Le CIDFF reçoit essentiellement un public dans une logique d'insertion par l'économie ou de création d'activités.

### Bilan d'action pour l'année 2008

#### L'accueil et l'accompagnement

	2005	2006	2007	2008
Personnes informées et reçues dont :	790	650	504	567
- personnes ayant participé aux modules collectifs	303	329	416	395
- personnes accompagnées (reçues au moins deux fois)	144	132	153	257
Nombre de personnes ayant créé leur activité	33	41	40	50

Dans le cadre de ses antennes (Bron, Rillieux la Pape et Vénissieux) et de ses permanences (Vaulx en Velin et La Duchère), le CIDFF a reçu 149 femmes (86 en 2007).

#### L'implication dans le dispositif Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat

Conformément à la charte, le CIDFF réoriente systématiquement les créatrices qu'elle ne peut accompagner vers les autres membres du réseau. Le CIDFF a obtenu le label [L\_VE] en juillet 2007 et alimente la base de données commune au réseau.

Le CIDFF s'est, par ailleurs, impliqué dans deux projets territoriaux conduits dans le cadre de Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat : le lancement de la Maison de la création d'entreprise à La Duchère, groupe de travail post création, Salon des entrepreneurs, etc.

#### Perspectives 2009

- Poursuite de l'accueil et de l'accompagnement des femmes porteuses de projet de l'agglomération lyonnaise, en particulier des publics en difficulté : 500 personnes informées/accueillies et accompagnement de 200 créatrices dont 50 % en difficulté.

- Mise en place de réunions thématiques pour les créatrices en suivi post-crédation : l'objectif est de permettre aux jeunes créatrices d'entreprise de rompre leur isolement et de mettre en place des outils simples et rapidement utilisables pour prendre le recul nécessaire en début d'activité et favoriser une autonomisation progressive.

- Renforcement des actions dans les quartiers Politique de la ville : renforcement de la présence territoriale du CIDFF (Bron, Rillieux la Pape, Vénissieux, Vaulx en Velin et La Duchère), travail de rapprochement des acteurs locaux (prescripteurs sociaux et économiques) pour favoriser une mise en réseau de proximité.

- Dans le cadre de Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat :

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien, sur le long terme, du label L\_VE ;
- alimentation de la base de données commune ;
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association ;
- implication dans les instances de gouvernance, notamment au niveau territorial (comités territoriaux).

#### Modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Afin de développer les actions engagées en 2008 et de pérenniser l'action du CIDFF au sein du dispositif Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 35 000 € en 2009.

*Budget prévisionnel 2009*

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	70 427	Caisse des dépôts	4 000
achats	2 312	région Rhône-Alpes	6 500
services extérieurs	5 218	Etat	38 000
autres services extérieurs	5 916	Communauté urbaine	35 000
impôts et taxes	5 797	ville de Lyon	4 500
charges financières	1 400	autres	4 790
dotation aux amortissements	1 720		
<b>total</b>	<b>92 790</b>	<b>total</b>	<b>92 790</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au CIDFF pour son programme d'actions 2009,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la fondation CIDFF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757, selon l'échéancier suivant :

- 28 000 € en 2009,

- et 7 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.**